

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNÜCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 030-512/16/CM

■ Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix
FAG 16/652/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.

A. I – Le Budget Supplémentaire : Budget de reports

Le Budget Supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au Compte Administratif.

A - La reprise des résultats 2015 et l'inscription des restes à réaliser

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2015 est le suivant :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement : **157.853,59 €**
- un solde d'exécution (déficit) de la section d'exploitation : **1 786.937,16 €**

Par conséquent, le résultat de clôture cumulé pour 2015 se définit comme suit :

- un solde de clôture de la section d'investissement de **2 702.677,11 €**
- un solde de clôture de la section d'exploitation de **344.888,13 €**

ce qui donne un solde cumulé (excédent) de **3 047.565,24 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de **154.515,59 €**

B - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat telle qu'elle a été votée par le Conseil de la Métropole est la suivante :

- Affectation en section d'exploitation (compte 002) : **344.888,13 €**

B. II – L'Equilibre du Budget Annexe

Le Budget Supplémentaire 2016 s'élève à -596,28 €, et s'équilibre comme suit :

	B.S. 2016
Exploitation	344 888,13
Investissement	-345 484,41
BUDGET TOTAL	-596,28

A - La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 344.888,13 €. Le tableau ci-dessous reprend les postes de prévisions de dépenses et de recettes :

BS 2016

EXPLOITATION

SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE NATURE	MONTANT	
	chapitre	fonction	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
<i>Recettes</i> 344 888,13	002		002	Résultat d'exploitation reporté		344 888,13
RH - Ressources Humaines						
<i>Dépenses</i> 6 200,00	012		6458	Cotisations autres organismes sociaux	6 200,00	
Transports et Infrastructures						
6A / Transports						
<i>Dépenses :</i> 338 688,13	011		611	Sous-traitance générale Services Extérieurs	338 688,13	
			TOTAL		344 888,13	344 888,13

Les dépenses d'exploitation supplémentaires à inscrire s'élèvent à 344.888,13 €. Elles peuvent être financées grâce à l'affectation du résultat de 2015.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Cotisations autres organismes sociaux – Fonds national de compensation pour 6.200 € qui correspondent à un rattachement de 2015 qui n'a pu être validé pour des raisons techniques.
- Sous-traitance générale Contrat de Services DSP Aix-en-Bus pour 338.688,13 €

B - La section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à -345.484,41 € répartis ainsi :

DEPENSES	
	BS 2016
Restes à réaliser	154 515,59
Dépenses d'équipement	-500 000,00
Emprunt - remboursement de capital	
Emprunts - écritures de régularisations	-
Total Dépenses d'investissement	-345 484,41

RECETTES	
	BS 2016
Solde d'exécution reporté 2015	157 853,59
Restes à réaliser	-
Subventions / participations	-
Amortissements	-
Emprunt	-503 338,00
Autofinancement	-
Emprunts - écritures de régularisations	-
Total Recettes d'investissement	-345 484,41

Suite à des réajustements de la programmation des travaux des différentes opérations en cours, la Direction des Infrastructures de transports diminue son budget de 345.484 €. Cela induit de fait une diminution du montant de l'emprunt.

Le tableau ci-après reprend les postes de prévisions de dépenses et de recettes :

BS 2016

INVESTISSEMENT

SERVICE	Chapitre	nature	LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
				Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Recettes</i>					
-345 484,41					
<i>Dépenses</i>	021	021	Virement de la section d'exploitation		-
154 515,59	001	001	Solde d'exécution reporté N-1		157 853,59
			Reste à réaliser	154 515,59	
	16	1641	Emprunt		-503 338,00
Transports et Infrastructures					
<i>Dépenses :</i>					
-500 000,00	665	21728	BHNS A - Avenue Mouret	-1 000 000,00	
	649	21728	Couloir Bus Malacrida	-400 000,00	
	532	21728	Pôle d'échanges Simiane	100 000,00	
	657	21728	Pôle d'échanges Krypton	800 000,00	
			TOTAL	-345 484,41	-345 484,41

CONCLUSION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :

344.888,13 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

-345.484,41 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juillet 2016

Budget primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix ;

- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix est adopté, par nature, tel qu'il vous est présenté :

- A. au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- B. au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC